



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-08-24

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR – Lot n°6 : CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX-PLAFONDS

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot n°6 : CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX-PLAFONDS** avec l'entreprise **AIB** dont le siège se situe 7 chemin de la Maubuissonne - 04200 SISTERON, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Le présent avenant N°1 prend en compte les prestations supplémentaires en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Postes	Observations, analyse	Quantité	Incidence Unitaire	Montant
Plaques BA 25 (épaisseur 25 mm) dans complexe faux-plafond de la salle, en remplacement de BA 18	Amélioration acoustique. Temps de coupe et de manutention augmentés PU 20 €/m ² correct	663	20	13 260,00 €
Plafond coupe feu 1 heure dans local traiteur	Demande bureau de contrôle, compte tenu de la puissance de chauffe (>20 kW) Prix unitaire selon marché	44	71	3 124,00 €
Plafond coupe feu local CVC	Demande du bureau de contrôle. PU différentiel selon marché	89	85	7 565,00 €
Habillement de la gaine de ventilation au dessus de la scène	Amélioration esthétique et acoustique. Prix unitaire selon marché	62	85	5 270,00 €
Mise en place isolant autour la gaine de ventilation située au dessus de la scène	Amélioration esthétique et acoustique.	62	25	1 550,00 €
Ossatures sur gril (forfait)	Incidence traversée doublages par ossature du gril	2	500	1 000,00 €
Pose de support de doublages fournies par le lot serrurerie	Prestation pour doublages grande hauteur 20 ml en fond de sénèze, 6 encadrements 80 x 50 cm, soit 65,6 ml au total (PU pour pose = 47,19 € HT)	4	420	1 680,00 €
Doublages plâtre BA 18 + 160 mm Laine de bois	Quantités supplémentaires, selon PU du marché	159	73	11 607,00 €
Plafond coursive au dessus de la gaine de ventilation longitudinale	Amélioration thermique et acoustique	36	82	2 952,00 €
Mise en place encoffrement CF 2 heures type PROMAT	Selon demande bureau de contrôle. Encoffrement gaine CVC dans grand stock RDC	1	600	600,00 €
Encoffrement bati-supports dans sanitaire des loges	Amélioration esthétique et maintenance	2	200	400,00 €
Création coffre zone sanitaires pour encoffrement alimentation générale AEP (vannes, comptages, ...)	En lien avec porte de visite (lot manutiseries intérieures)	1	180	180,00 €
Mise en place encoffrement CF 1 heure, local technique PAC, étage	Selon demande bureau de contrôle. Encoffrement chemins de câbles courants forts dans local PAC R+1	1	400	400,00 €
Remise en place doublages après intervention de pose du gril	Incidence chantier	2	800	1 600,00 €
Total € HT				51 188,00 €

Avenant sans incidence de délai

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : **269 952,70 €**

Montant TTC : **323 943,24 €**

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **51 188,00 €**
- Montant € TTC : **61 425,60 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **18,96 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **321 140,70 €**
- Montant TTC : **385 368,84 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **AIB**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **AIB**.

Fait à Sisteron, le 10 décembre 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU